

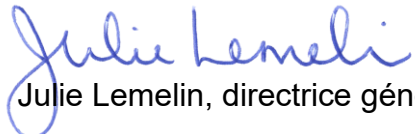


ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-271

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 10 novembre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement numéro 25-271 concernant l'entretien des rangs et rues municipales durant la saison hivernale.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 11 novembre 2025.


Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 11 novembre 2025 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 novembre 2025.


Directrice générale et greffière-trésorière
